



CONNECTEZ-VOUS !

genera.tv

La Chaîne du développement durable en Rhône-Alpes
www.geneera.tv

n° 35 - avril 2010

RHONALPENERGIE Environnement

La lettre

DOSSIER

Réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements : quelle place aux carburants/motorisations alternatifs ?

Carburants et motorisations alternatifs : un levier d'action relatif mais réel

Le secteur des transports est le plus émetteur de GES¹ (32% en Rhône-Alpes), et la part d'émissions attribuée aux transports routiers de voyageurs est de 69%, loin devant les transports de marchandises (26%).

Malgré cet état des lieux connu, cette tendance continue à se confirmer et la voiture conserve une place primordiale dans nos déplacements. Maîtrise de l'étalement urbain dans un premier temps, mais aussi développement significatif de l'offre de transports en commun, actions de communication autour de cette offre sont les pistes à développer pour enrayer ce phénomène. Seules des mesures drastiques d'interdiction de la voiture (par la fiscalité, par des contraintes physiques d'accès), bien difficiles à prendre, pourraient rendre l'offre transport en commun « concurrentielle » face à l'autonomie que représente l'usage des véhicules particuliers.

Des initiatives sont toutefois prises pour tenter de réduire cette domination de la voiture :

- en améliorant le fonctionnement de la ville et en dégageant certains avantages physiques aux transports en commun, par la planification, notamment les Plans de Déplacements Urbains (PDU),
- en proposant, de façon encore très confidentielle, du covoiturage et des formations à l'éco-conduite.

Dans le même temps, la sensibilité croissante au développement durable, les contraintes économiques, la crise pétrolière et le renchérissement constant des carburants, conjointement à l'élargissement des distances parcourues par les automobilistes ont incité les constructeurs à réduire les consommations de leurs véhicules. Pour leur part, les pétroliers et les nouveaux producteurs ont également proposé des carburants moins polluants. Motorisation et carburants alternatifs ne sont donc qu'un des leviers de lutte contre les émissions de GES. Il faut bien le dire, en terme de développement durable, ce champ d'action n'est pas aussi significatif que pourrait l'être la réduction des consommations dues à la réduction des distances parcourues.

Néanmoins, face à la raréfaction des ressources financières publiques (pour les transports en commun), face à la complexité d'une action en matière d'urbanisme, face enfin à la résistance culturelle actuelle très forte des populations, l'utilisation des carburants et motorisations alternatifs demeurent des leviers d'action bien réels et accessibles.

Vers des véhicules décarbonés ?

Une nouvelle approche émerge avec l'apparition de la notion de véhicules « décarbonés ». Il s'agira de véhicules, électriques ou hybrides, émettant moins de 60 g de CO₂/km (définition adoptée par le pôle de compétitivité Mov'eo), soit une consommation de moins de 3 litres/100 km. Outre la nature du carburant utilisé, ce sont les caractéristiques techniques qui sont optimisées (réduction de la masse qui pose la question du confort et de la sécurité, travail sur l'aérodynamique, récupération de l'énergie perdue par freinage, réduction de la consommation des auxiliaires, chauffage et climatisation).

ÉDITO



Roger Léron,
Président de
Rhônalpénergie-Environnement

Même si nous avons connu un hiver rigoureux, la réalité du changement climatique est fondée. Elle s'impose à nous de façon évidente.

Incertitudes sur les tempêtes, températures moyennes annuelles de plus en plus élevées, banalisation des canicules et des sécheresses estivales, modification des calendriers de floraison des fruitiers et de récolte de la vigne, adaptation économique des stations de montagne sont autant d'indices évidents dans cette transformation déjà en cours dans notre région.

Les causes, elles aussi sont connues et, parmi elles, les déplacements arrivent en tête. Il est très curieux de constater que malgré la nécessité d'agir sur ce secteur, le Grenelle reste très en retrait sans véritablement poser le problème à la source. Les quelques mesures proposées en matière de soutien au fret ou au transport ferroviaire de voyageurs, si elles vont évidemment dans le bon sens, ne s'attaquent pas aux deux leviers principaux que sont :

- la nécessité de réduire l'étalement urbain des villes qui, en s'étendant toujours plus, rendent les politiques de transports en commun toujours plus difficiles, voire disproportionnées,
- la nécessité de véritables campagnes de communication et de mobilisation des populations pour les inciter à réduire l'usage de la voiture et développer celui de modes de déplacement moins polluants comme les transports en commun.

Un nouvel urbanisme, une alternative aux déplacements et la mobilisation massive pour des modes doux et les transports en commun seront les garants d'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre en matière de déplacements.

¹ Gaz à Effet de Serre

Rénovation de logements basse énergie en Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes continue à soutenir les démarches complètes de réhabilitation d'habitats individuels ou petits collectifs, avec un nouvel appel à projets qui succède au programme « 100 maisons basse énergie » lancé en 2006.

L'aide forfaitaire est désormais portée à 7 000 € pour les projets engagés dans la certification Effinergie®. L'ALE de Lyon (www.ale-lyon.org) coordonne le programme au nom du réseau des Espaces Info Energie Rhône-Alpes et organise, en 2010, en partenariat avec Hespul, des visites de maisons basse énergie.

Photovoltaïque : le soleil a rendez-vous avec la Drôme

RAEE a publié, avec Energie SDED, une note sur le photovoltaïque, parue dans la lettre n°32 d'Energie SDED pour les collectivités qui souhaitent avoir un meilleur contrôle du développement des installations photovoltaïques sur leur domaine.

Le document rappelle, dans un premier temps, le rôle qu'une collectivité peut jouer dans les projets menés sur l'ensemble des bâtiments de son territoire ainsi que les différents montages juridiques qui s'offrent à elle lorsqu'il s'agit d'équiper un bâtiment public en photovoltaïque.

Une large part est ensuite consacrée au cas particulier des centrales au sol : synthèse de la réglementation récemment mise en place, rappel des contraintes liées à la concurrence avec l'usage agricole des terres et identification des principaux impacts environnementaux des installations.

Contact

RhôneAlpénergie-Environnement -
Noémie Poize, noemie.poize@raee.org

Promotion de la construction passive dans les Alpes

RAEE travaille sur cette thématique, dans le cadre du projet européen ENERBUILD, soutenu par la Région Rhône-Alpes. L'objectif est de mettre en place un environnement favorable à l'innovation et à la coopération entre les entreprises pour développer les bâtiments très basse consommation et les bâtiments à énergie positive dans l'Espace Alpin.

Trois actions sont en cours avec les partenaires savoyards (Agence Economique de Savoie et Chambéry Métropole et le Conseil général de l'Isère) :

- Réflexion sur l'éco-conditionnalité des aides publiques en rapport avec la Qualité Environnementale du Bâtiment ;
- Etablir des formations pour stimuler l'offre et la demande de bâtiments basse consommation ;
- Développer des bâtiments à énergie positive et analyser le potentiel photovoltaïque d'un territoire.
- Impliquer les entreprises et les inciter à innover dans leurs pratiques.

Contacts

RhôneAlpénergie-Environnement -
Laurent Chanussot
(laurent.chanussot@raee.org)
Etienne Vienot
(etienne.vienot@raee.org)
Noémie Poize
(noemie.poize@raee.org)



Quelle offre alternative en France ?

Au-delà des grands projets et perspectives qui demeurent dans le domaine de la recherche, trois grandes familles de carburants et motorisations alternatifs existent en France, avec une offre carburant, véhicule ou infrastructures d'avitaillement très variables.

Les véhicules électriques ou hybrides

En France, l'offre de voitures électriques, en dehors d'une hypothétique et très coûteuse importation à titre isolé, étant inexistante, seulement quelques dizaines de véhicules sont encore utilisés.

Les promesses de production de véhicules plus ou moins électrifiés (depuis le véhicule à batterie jusqu'au véhicule hybride rechargeable) se multiplient dans l'attente d'une date annoncée de disponibilité fin 2010 des premiers véhicules français. A contrario, l'offre n'a jamais cessé pour les petits utilitaires et de nouveaux bus (et minibus) sont d'ores et déjà disponibles².

De nombreux freins subsistent (coût, autonomie, absence d'infrastructures de rechargement, origine de l'électricité qui l'alimente) et certains constructeurs ont plutôt fait le choix des véhicules hybrides.

L'offre, bien que très faible et plutôt haut de gamme, existe d'ores et déjà pour ces types de véhicules. Les perspectives de développement de véhicules hybrides rechargeables existent. Ils pourraient être une solution intermédiaire dans l'attente d'un marché de véhicules électriques à batterie.

Les véhicules au gaz naturel GNV³

L'offre (sur catalogue) en véhicules au GNV est réelle et assez large. La quasi absence de surcoût le rend financièrement accessible mais l'absence de stations en région (moins d'une dizaine fonctionnelles en Rhône-Alpes) ne facilite pas son développement. Par ailleurs, il s'agit toujours d'un carburant fossile même si on estime que son impact CO₂ est sans doute de 25% inférieur à celui de l'essence. En outre,

le GNV peut également, et c'est là une perspective très prometteuse de développement, être produit à partir de matières organiques, biogaz qui peut être utilisé de la même façon dans un véhicule GNV.

Les organo-carburants

RhôneAlpénergie-Environnement propose de réunir sous le terme générique et neutre « d'organo-carburants » les « bio-carburants » de première génération (EMHV⁴, HVP⁵, huiles alimentaires de récupération, éthanol E85) et les carburants organiques de seconde génération (BTL⁶, gazéification des matières ligneuses) et de troisième génération (production d'hydrocarbures à partir d'algues).

Les organo-carburants regroupent des réalités très différentes :

- **E85** : une petite offre existe en véhicules⁷ sur le marché français et l'objectif initial des 500 stations (547 en février 2010 dont 50 en Rhône-Alpes) vient juste d'être dépassé.
- **EMHV** : connu sous l'appellation diester ou écolium n'est accessible qu'aux flottes captives et vendu en mélange de type B30. Il peut être utilisé tel quel pratiquement sans aucune adaptation des véhicules ou de la distribution.
- **HVP** (voir ci-dessous)

L'Union européenne a proposé de promouvoir les agro-carburants dont l'impact en termes de réduction des émissions de GES serait supérieur à 30%.

RhôneAlpénergie-Environnement a proposé, quant à elle, la mise en place d'une certification environnementale des HVP, charte signée par une dizaine de partenaires en Rhône-Alpes.

Enfin, l'utilisation de déchets organiques est une voie jusqu'à présent mineure pour produire des organo-carburants (éthanol, EMHV ou biogaz) qui représente pourtant une perspective très prometteuse et n'entre pas en conflit avec l'alimentation ou la protection de la biodiversité.

Les carburants et motorisations alternatifs constituent donc l'un des outils partiels et plutôt transitoire de réduction des émissions de GES en matière de déplacements, à condition que leur utilisation ne s'accompagne pas d'impacts sociaux ou environnementaux négatifs.

Contact RhôneAlpénergie-Environnement - Laurent Cogérino (laurent.cogerino@raee.org)

LES HUILES VÉGÉTALES PURES

L'approche de cette filière en Rhône-Alpes s'inscrit dans une vision plus globale que celle de l'énergie. Elle illustre l'implication des agriculteurs et des collectivités locales dans une démarche environnementale forte, avec un souci d'innovation et de progrès remarquable.

La FRCUMA⁸ conduit cette démarche, soutenue par le Conseil régional, l'Europe et RhôneAlpénergie-Environnement à travers un programme régional et le projet européen 2ndVegOil.

Quatre unités de production existent en Rhône-Alpes :

- **CUMA de Cormoz (01)** : 4 agriculteurs ont une capacité de production de 150 000 litres/an sur une presse fixe.
- **CUMA de Feurs (42)** : 25 agriculteurs ont une capacité de production de 200 000 litres/an.
- **CUMA Verte Prairie (38, 69)** : 25 agriculteurs ont une capacité de production de 200 000 litres/an sur une presse mobile.
- **CUMA Agrinergie (38)** : une dizaine d'agriculteurs ont une capacité de production de 20 000 litres/an sur une presse fixe.

Ces CUMA valorisent les tourteaux et l'huile en circuits courts dans leurs élevages, et une vingtaine de leurs tracteurs roulent partiellement ou à 100% aux HVP.

Autres utilisations :

- la CUMA de Faverges (38), s'est équipée de deux tracteurs roulant à 100% aux HVP,
- la Ville de Lyon (69) a équipé trois tondeuses et un tracteur à 100% d'huile sur ses espaces verts,
- la Ville de Romans (26) fait fonctionner deux bennes à ordures ménagères en bicarburant,
- la communauté de communes du grand Roanne (42) étudie le passage de sa flotte de bennes.

Contact RhôneAlpénergie-Environnement - Dominique Jacques (dominique.jacques@raee.org)

Le cas exemplaire de Villard-de-Lans (38) et Peaugres (07)

Depuis fin 2008, la commune de Villard-de-Lans et le Safari Parc de Peaugres travaillent à l'acquisition de bus électriques pour, soit transporter les touristes jusqu'aux pistes de ski depuis les parkings de voitures l'hiver, soit les visiteurs dans leur visite du Safari Parc l'été. Dans les deux cas, la consommation du bus (50 places) serait compensée par la production équivalente d'électricité d'origine solaire. Différentes options sont envisagées, depuis l'installation photovoltaïque de base équivalente à la consommation du bus, jusqu'à une installation dimensionnée de telle façon que les recettes induites par la production électrique finissent par amortir le coût du bus dans sa totalité.



Exemple d'un des VUL (véhicule utilitaire léger) utilisé par la commune de Villard-de-Lans.

Le cas exemplaire de Grenoble (38)

Le tiers du parc de la Ville de Grenoble est ainsi équipé (220 véhicules GNV toutes catégories sauf poids lourds) en GNV depuis 1996. Les véhicules actuels sont désormais équipés « d'usine » et les mécaniciens de la ville de Grenoble ont développé un vrai savoir-faire. L'économie financière induite en carburant est de l'ordre de 40% par rapport au diesel. La Ville projette un équipement supplémentaire de 100 véhicules, soit au total une réduction annuelle de 11 tonnes de CO₂.



Presse à huile mobile de la CUMA Verte Prairie

La méthanisation en Rhône-Alpes : une filière en plein essor

La valorisation du biogaz, issu de la méthanisation de déchets organiques, permet de lutter contre l'effet de serre (le méthane contenu dans le biogaz a un pouvoir « effet de serre » bien supérieur à celui du CO₂), de produire et de vendre une énergie locale : vente de chaleur et/ou d'électricité, de carburant, in situ ou, prochainement, à distance via l'injection dans le réseau de gaz naturel.

Le développement de la méthanisation en Rhône-Alpes répond donc à un enjeu énergétique, environnemental et économique important et il passera par le développement de la valorisation du biogaz produit par les Centres de stockage des déchets ultimes (CDSU), par les stations d'épuration, par le traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères et la matière organique agricole.

Contact Rhônaldéveloppement-Environnement – Valérie Borroni (valerie.borroni@raee.org)

La méthanisation à la ferme ou sur des projets centralisés nécessite encore un appui pour leur définition, le montage d'opérations et le suivi des installations. Cette étape préfigure la maturité de la filière.

En savoir plus

- **www.biogasregions.org** : ce site présente les résultats du projet européen « Biogas Regions » dont RAEE est coordinateur et dont l'objectif est de promouvoir la méthanisation dans sept régions d'Europe.
- **www.biogazrhonealpes.org** : pour tout savoir sur la méthanisation en Rhône-Alpes et s'abonner à la lettre d'information électronique « Méthanisation en Rhône-Alpes ».
- **www.oreges.rhonealpes.fr** : toutes les informations de production de biogaz en Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur le site de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes.
- **Biogaz, méthanisation : bien plus qu'une opportunité pour les territoires !** : document réalisé par RAEE avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, de l'ADEME et de la Commission européenne.



Exemple de réalisation en Rhône-Alpes : EARL Mercier - Esserts Blay (73)



Depuis janvier 2010, l'unité de méthanisation de l'exploitation agricole EARL Mercier (Esserts Blay, Savoie), valorise les effluents de l'exploitation agricole (élevage de bovins) et divers déchets organiques issus de la fromagerie de l'exploitation.

L'unité se compose d'un digesteur qui transforme la matière organique en biogaz et en digestat. Ce dernier contient les matières fertilisantes, il sera traité puis épandu.

Le biogaz, après traitement, alimentera un moteur de cogénération qui produira de la chaleur et de l'électricité en continu. Cette production permettra de satisfaire, en énergie renouvelable, la demande importante d'énergie thermique que génère la laiterie. La vente d'électricité permettra de diversifier les revenus de l'exploitation.

Les avantages environnementaux sont intéressants avec 360 tonnes/an d'émission de CO₂ évitées, un traitement local, sans transport, des effluents.

RAEE a accompagné le maître d'ouvrage de la phase projet à l'exploitation de l'unité.

CHIFFRES CLÉS

- Projet valorisant la totalité de l'énergie produite
- Cogénération biogaz de 104 kWé
- Production attendue :
 - 810 MWh/an d'électricité vendue sur le réseau EDF
 - 830 MWh/an de chaleur utilisée pour maintenir le digesteur à la température de 39°C, produire de l'eau chaude sanitaire, alimenter le process de la fromagerie et du séchage de foin.
- Efficacité énergétique globale de 80 %
- 8 200 tonnes/an de matière organique valorisée
- Investissement global : 985 k€
- Taux de subvention : environ 50% (Ministère de l'agriculture, Région Rhône-Alpes, ADEME, Conseil général de Savoie)
- Economie CO₂ : environ 360 tonnes/an

Exemple d'un projet en Rhône-Alpes : SIPER – Bourg de Péage (26)



Le projet d'unité de méthanisation SIPER, à Bourg-de-Péage, est porté par plusieurs agriculteurs. C'est un projet de territoire de grande ampleur qui présente des aspects techniques et organisationnels innovants :

- Production d'énergie attendue de 1 300 équivalent-logements (production décentralisée d'électricité qui génèrera plus de 80 % des recettes).
- Développement d'un réseau de chaleur public alimenté par la cogénération de SIPER.
- Traitement de plusieurs types d'intrants sans stockage sur le site, avec hygiénisation et introduction via des modules doseurs.
- Traitement et valorisation du digestat en centrale de compostage (séparation et filtration).
- Approvisionnement en matière organique du projet maîtrisé sur un rayon de 30 km qui permet de réduire sensiblement les impacts GES¹ en rapport aux filières actuelles de traitement.

L'étude ICPE² comprenant l'enquête publique a débuté, le démarrage des travaux est envisagé avant la fin de l'année 2010. La mise en service pourrait avoir lieu fin 2011. RAEE accompagne le maître d'ouvrage depuis l'origine du projet.

Contact SIPER : siper@orange.fr

Contact Rhônaldéveloppement-Environnement – Lionel Tricot (lionel.tricot@raee.org)



Granulés de bois : conférence et salon à Lyon en mai 2010

Rhônaldéveloppement-Environnement organise, dans le cadre de Granupro, le salon des professionnels du

granulé de bois, une conférence le 21 mai 2010 à Lyon sur le thème « **Granulés de bois, quels usages pour les collectivités ?** »

Cette conférence d'une demi-journée aura pour cible les collectivités et leurs conseils. Son objectif est de donner les éléments qui vont permettre à la collectivité de bien cerner le créneau sur lequel on peut positionner le granulé et fournir des éléments pour une commande publique efficace. Cette conférence s'accompagnera aussi de témoignages de collectivités pratiquant le granulé au quotidien et sera suivie d'une visite guidée du salon.

Programme prochainement disponible sur : www.raee.org

Contact Rhônaldéveloppement-Environnement - Valérie Borroni (valerie.borroni@raee.org)

Création de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France

Les agriculteurs qui exploitent un méthaniseur ou qui sont largement engagés dans un projet de construction, ont souhaité se regrouper au sein de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France. Objectif : rendre visible cette activité, partager les expériences et les savoir-faire, porter des valeurs communes autour de la place de l'agriculture dans le territoire, avec la méthanisation comme outil au service de l'exploitation et du territoire. L'association comprend une trentaine de membres et est accompagnée par TRAME (Réseau et centre de ressource agricole et rural) et AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) et est soutenue par l'ADEME. Au moins un agriculteur en Rhône-Alpes participe à ce mouvement.

Contact TRAME, www.trame.org Virginie MEIER, v.meier@trame.org

DERNIÈRES PUBLICATIONS



Étanchéité à l'air dans les logements collectifs et les bâtiments tertiaires : guide à l'usage des maîtres d'ouvrage réalisé avec l'AGEDEN et avec le soutien de l'ADEME et la Région Rhône-Alpes.



L'approche territoriale de l'énergie dans les communes rurales de montagne : document réalisé dans le cadre du projet européen Mountain Resrue.



Découvrez notre rapport annuel d'activité 2009



La version synthétique du rapport d'activité 2009 de Rhônaldéveloppement-Environnement est disponible sur demande et téléchargeable sur le site : www.raee.org

30 avril 2010 – Grenoble

Colloque

Prévention des risques et protection de l'environnement dans la région grenobloise

Contact <http://dreal.insight-outside.fr/colloqueS3PI>

3-10 mai 2010

Les Journées européennes du solaire

Contact www.journees-du-solaire.fr

3-7 mai 2010 – Lyon

Conférence européenne sur la biomasse

18^{ème} éditionContact www.conference-biomass.com

6 mai 2010 – Vaulx-en-Velin

Journée technique « Opérations photovoltaïques sur les bâtiments publics : Quels montages privilégier ? »

Organisé par le CNFPT et COTITA Centre Est en collaboration avec Rhônalpénergie-Environnement

Contact www.rhone-alpes-lyon.cnfpt.fr

6 mai 2010 – Meythet

Conférence de Pierre Rabhi

Pourquoi l'agro-écologie ?

Contact Radio Semnoz Tél. : 04 50 45 45 69

19-21 mai 2010

GRANUPRO 2010 : second forum français des granulés biocombustibles

Contact www.granupro.fr

19-21 mai 2010 – Dunkerque

6^e Conférence Européenne des Villes DurablesContact www.dunkerque2010.org

21 mai 2010 – Lyon

Conférence

Granulés de bois : quels usages pour les collectivités ?

Contact RAEE - www.raee.org

25 mai 2010 – Lyon

Atelier technique

Compétences et qualifications des professionnels du bâtiment à l'approche des nouvelles contraintes réglementaires

Contact ALE Lyon - www.ale-lyon.org

2 juin 2010 – Lyon

Conférence

Maîtrise de l'énergie dans les hôtels

Contact RAEE / CCI Lyon - www.raee.org

4-6 juin 2010 – Savoie Technolac

Solar Event Family

Contact www.solar-event.com

7-13 juin 2010

Exposition universelle Shanghai

Semaine de la construction durable des bâtiments et de l'énergie

Contact www.shanghai2010.rhonealpes.fr

16-18 juin 2010 – Paris

Salon des énergies renouvelables

Contact www.energie-ren.com

La lettre d'information de Rhônalpénergie-Environnement

- Directeur de la publication : Roger Léron
- Rédacteur en chef : Christian Labie
- Coordinatrice de l'édition : Sabine Berthaud
- Conception-Réalisation : Esprit Public
- Crédits photos : Région Rhône-Alpes, Jean-Luc Rigaux
- ISSN : 1282-5832
- Rhônalpénergie-Environnement
10, rue des Archers - 69002 Lyon
- Tél. : 04 78 37 29 14 - Fax : 04 78 37 64 91
- Courriel : raee@raee.org
- Site Internet : www.raee.org

Les Contrats de Performance Énergétique

Les Contrats de Performance Énergétique (CPE), instruments techniques et financiers, garantissent que le niveau de l'amélioration pour une action d'efficacité énergétique sera effectivement atteint.

Cette garantie permet d'établir un « remboursement » des investissements, ces derniers étant séparés (code des marchés publics) ou intégrés au contrat (Partenariat Public Privé). On voit bien l'importance de ces contrats dans le financement des actions d'économie d'énergie mais aussi les questions qu'ils impliquent en matière de garantie de résultat.

Le CPE n'est pas nouveau mais il fait désormais clairement partie des politiques d'amélioration de l'efficacité énergétique comme en témoignent :

- La Directive européenne 2006/32 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques incitant les états à faciliter les CPE.
- Le projet de Loi Grenelle II qui :
 - Cite le CPE comme outil pour les bâtiments publics ;
 - Prévoit une obligation d'offre CPE pour les copropriétés ayant un chauffage collectif ;
 - Demande que le droit de la commande publique autorise le recours au CPE pour les collectivités ;
 - Demande la simplification et l'aménagement du CPE pour les copropriétés.

La garantie de résultat et le financement sont des éléments clés de l'amélioration énergétique dont l'objectif n'est pas de faire des travaux mais de faire des économies d'énergie.

Rhônalpénergie-Environnement travaille à la promotion des CPE en Rhône-Alpes dans le cadre du projet européen EESI¹ soutenu par la Commission européenne et la Région Rhône-Alpes.

Pour Rhône Alpes, le projet EESI est l'occasion :

- De mutualiser et partager les expériences (cahier des charges d'audit, analyse de risque, références, contrôle/vérification...);
- De communiquer sur les CPE pour faire émerger la demande : conférences, publications ...
- De former les acteurs à chaque niveau dans les collectivités mais aussi dans les ESCo (Société de Services Énergétiques) pour faire coïncider offre et demande avec une action forte sur les CPE hors bâti et une action plus au cas par cas sur les CPE avancés (formation action des personnes impliquées dans des projets) ;
- D'accompagner des projets de CPE avec bâti pour créer des références ;
- De faire remonter les points de blocage et les évolutions notamment réglementaires souhaitables.

Le travail, concentré sur Rhône-Alpes, est bien sûr ouvert aux échanges avec les acteurs nationaux ou d'autres régions.

Actions 2009 et perspectives 2010

Un état des lieux des pratiques et des références régionales et nationales en cours ou en projet a été dressé fin 2009.

Des fiches exemples et des documents de référence seront bientôt disponibles sur le site internet du projet : www.european-energy-service-initiative.net.

Des réunions d'information, des formations et l'accompagnement des premiers projets identifiés seront organisés en 2010 et une lettre d'information sera envoyée à toutes les personnes intéressées.

Si vous vous posez des questions, si vous connaissez des références, si vous êtes ou souhaitez vous engager sur une réflexion sur les CPE, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à travers notre adresse mail dédiée : cpe.info@raee.org.

Contacts Rhônalpénergie-Environnement - Laurent Chanussot (laurent.chanussot@raee.org), Jean Leroy (jean.leroy@raee.org)

¹ European Energy Service Initiative

Le petit éolien a besoin de soutien !



Eolienne de 6 kW dans le sud de la Drôme

Le petit éolien est une filière de production d'électricité renouvelable qui peine à émerger. En France on ne peut pas dire qu'il bénéficie véritablement d'un tarif d'achat comme la plupart des autres sources de production d'électricité verte.

En effet le petit éolien est traité comme le grand et doit se situer en ZDE¹ pour avoir droit au tarif d'achat, mais ce n'est malheureusement jamais le cas.

Le tarif de vente correspond donc, soit au tarif d'achat du consommateur lorsque celui-ci autoconsomme, soit à un tarif négocié avec un fournisseur mais souvent peu élevé.

Pour comprendre un peu mieux les obstacles à cette filière et soutenir quelques projets, la Région Rhône-Alpes a lancé en 2007, avec Rhônalpénergie-Environnement, un appel à projets.

Sur les dix candidats qui ont été retenus et aidés à hauteur de 15-20 % de l'investissement, six machines sont aujourd'hui installées. Les délais de réalisation sont à mettre sur le compte de la disparition de certaines entreprises qui s'étaient engagées dans la réalisation. Le petit éolien bénéficiant d'un engouement important des particuliers, malgré les obstacles à la rentabilité, certaines entreprises proposent encore des modèles peu fiables et parfois mal installés. Le recul n'est pas suffisant pour analyser les productions de ces quelques projets mais cela est parfois décevant. Les promesses faites par certains installateurs sont souvent fantaisistes et, en l'absence d'analyse préalable du gisement de vent sur le site, il est difficile de prévoir la production.

Tout cela est dommageable au petit éolien qui est pourtant une technologie bon marché. Le coût du W installé est inférieur à celui du photovoltaïque (de l'ordre de 6 à 3 €/W pour les machines de 1 à 30 kW) et sur de bons sites, la production peut être du double.

C'est pourquoi un petit coup de pouce permettrait de faire décoller la filière. Les acteurs revendiquent un tarif d'achat de l'électricité de l'ordre de 20 à 30 c€/ sur 15 ans (exemple : 30 c€/kWh en Italie garanti 15 ans).

Compte-tenu de ce contexte, quelques recommandations peuvent être faites aux porteurs de projet :

- consacrer un minimum de moyens à l'analyse du gisement de vent pour estimer la rentabilité du projet,
- demander un permis de construire afin de dépasser le seuil des 12 mètres, au dessus duquel la production est toujours meilleure,
- comparer les devis de plusieurs entreprises, leurs références, les garanties... et se méfier des démarches commerciales. Les gens qui affirment que le petit éolien est aujourd'hui parfaitement rentable, ne sont pas sérieux. Cela doit être analysé au cas par cas en fonction des caractéristiques du site.

Rhônalpénergie-Environnement, avec la Région Rhône-Alpes, proposera une conférence sur le petit éolien en 2010, au cours de laquelle toutes ces questions seront largement approfondies.

Contact Rhônalpénergie-Environnement Emmanuel Jeanjean (emmanuel.jeanjean@raee.org)